

Tribunal canadien
des droits de la personne



Canadian Human
Rights Tribunal

Liste de vérification pour se préparer en vue d'une audience

Rappel : À tout moment, vous pouvez convenir avec les autres parties de recourir à la médiation, et ce jusqu'au début de l'audience.

Première étape

Lisez la section [« L'audience du Tribunal : se préparer pour y participer »](#) du guide du Tribunal.

Si l'audience est virtuelle

Consultez nos [lignes directrices sur la participation virtuelle](#).

Assurez-vous que vous et vos témoins disposez de tout l'équipement nécessaire et d'un endroit tranquille et privé afin de participer à l'audience.

Pièces proposées

Mettez en évidence tous les documents que vous souhaitez que le membre du Tribunal voie ou entende à l'appui de votre cause; il s'agit de vos « pièces proposées ».

Prenez note des témoins qui identifieront chaque document.

Envoyez votre liste de pièces proposées et une copie de chaque pièce proposée au Tribunal et aux autres parties.

Préparez des copies supplémentaires si le Tribunal vous le demande.

Faites des recherches concernant la jurisprudence et les droits de la personne

Si possible, [faites des recherches](#) afin de trouver des causes de droits de la personne soulevant des questions semblables aux vôtres.

Fournissez au Tribunal et aux autres parties des liens vers les causes auxquelles vous souhaitez vous référer au cours de votre plaidoirie.

Formulaire de fiche de comparution (audience)

Remplissez le [formulaire de fiche de comparution \(audience\)](#) puis renvoyez-le au Tribunal.

Témoins

Procurez-vous toutes les citations à comparaître dont vous pourriez avoir besoin pour que vos témoins assistent à l'audience.

Préparez les questions que vous comptez poser à chacun de vos témoins et aux témoins des autres parties.

Indiquez à vos témoins où l'audience aura lieu et quand (date et heure) ils sont censés témoigner durant l'audience.

Si l'un de vos témoins a besoin de mesures d'adaptation, telles que des services d'interprétation, contactez votre agent du greffe dès que possible.

Dites à vos témoins que s'ils veulent prêter serment sur un objet à caractère religieux, ils doivent l'apporter.

Remettez à vos témoins une copie de la fiche d'information des témoins et de toutes les pièces proposées au sujet desquelles vous prévoyez leur poser des questions.

Préparez-vous à prendre la parole à l'audience

Réfléchissez aux questions préliminaires que vous souhaitez aborder au début de l'audience.

Préparez votre déclaration d'ouverture (facultatif).

Planifiez ce que vous allez dire durant votre témoignage.

Préparez votre plaidoirie. Remarque : *il n'est pas nécessaire de la préparer avant l'audience; il est généralement plus facile d'y travailler au fur et à mesure que les éléments de preuve sont présentés au cours de l'audience.*